Sensibilisation aux nouvelles règles relatives à la protection des données (RGPD/GDPR)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de formation : Formation continue

Domaine : Management du SI

Filière : Management SI

Rubrique : RGPD - La gouvernance des données personnelles

Éligible au CPF : Non

Action collective : Non

Code de formation : P-AAMC

€ Tarifs

Prix public : 920 €

Tarif & financement :
Nous vous accompagnons pour trouver la meilleure solution de financement parmi les suivantes :
Le plan de développement des compétences de votre entreprise : rapprochez-vous de votre service RH.
Le dispositif FNE-Formation.
L'OPCO (opérateurs de compétences) de votre entreprise.
France Travail: sous réserve de l'acceptation de votre dossier par votre conseiller Pôle Emploi.
CPF -MonCompteFormation
Contactez nous pour plus d'information : contact@aston-institut.com

PRÉSENTATION

Objectifs & compétences

Connaître les évolutions réglementaires imposées par le nouveau règlement européen.
Pouvoir Identifier les impacts sur les aspects organisationnels et sur les procédures internes.
Savoir préparer le plan d'actions de mise en conformité.

Public visé

Dirigeants, responsables juridiques et juristes, responsables informatiques, DSI, RSSI, responsables conformité, responsables RH et toute personne concernée par le traitement des données personnelles ou la mise en conformité des traitements au sein de son organisme

Pré-requis

Aucun

Lieux & Horaires

Durée : 14 heures

Délai d'accès : Jusqu'a 8 jours avant le début de la formation, sous condition d'un dossier d'insciption complet

Prochaines sessions

Consultez-nous pour les prochaines sessions.

PROGRAMME

1ÈRE PARTIE : LES NOUVEAUTÉS APPORTÉES PAR LE RÈGLEMENT INTRODUCTION

Les enjeux du nouveau règlement européen et les objectifs recherchés
Les définitions relatives aux données, aux fichiers et aux traitements
Les définitions relatives aux acteurs impliqués dans les traitements (responsable de traitement, tiers, sous-traitant, destinataire, personne concernée, …)
Les nouvelles définitions introduites par le règlement européen (violation de données, profilage, représentant, ...)

LES NOUVELLES RÈGLES DE GESTION IMPOSÉES PAR LE RÈGLEMENT

Transparence concernant les traitements de données à caractère personnel La simplification des démarches administratives auprès de l'autorité de contrôle
Les nouvelles sanctions imposées par le règlement
La gouvernance européenne en matière de protection des données (comité européen, guichet unique, rôle des autorités de contrôle, …)

LES OBLIGATIONS DU RESPONSABLE DE TRAITEMENT ET DU SOUS-TRAITANT

Les nouvelles obligations imposées au responsable de traitement (preuve du respect du règlement, sécurité des données, PIA, Privacy by Design, notification de violation de données, …)
Les nouvelles obligations imposées au sous-traitant et les clauses contractuelles à intégrer dans les contrats Les actions à mener par l'entreprise pour se mettre en conformité

LES DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES

Informations non contractuelles - PDF généré le 23/11/2026

Les nouveaux droits des personnes concernés et les évolutions des droits existants concernant le traitement de leurs données Les nouveaux doits de recours des personnes concernées

LE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Son rôle, ses responsabilités et ses missions
Sa désignation et son positionnement
Les contrôles de conformité au règlement

LES TRANSFERTS DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL EN DEHORS DE L'UNION 2ÈME PARTIE : LES ACTIONS POUR SE METTRE EN CONFORMITÉ INTRODUCTION

Descriptions des actions à prévoir pour se mettre en conformité
La démarche méthodologique

ORGANISATION ET RÉFÉRENTIEL

Les expressions de besoins et finalités des directions métiers
Le lien avec le DPO Le comité de pilotage, arbitrage, suivi et validation des projets
Le respect des politiques protection de la vie privée (interne et usagers) et sécurité des données à caractère personnel, déclinées dans la PSSI (les PSSI par typologie d'entreprise)
Les articulations avec les autres filières, (SSI, protection des installations, conservation des documents, …)
Les contrats L'enregistrement dans le registre des traitements de données à caractère personnel
Les procédures SI de respect des obligations liées au consentement et aux devoirs d'informations
Les procédures de gestion des demandes d'accès, rectification, limitation, portabilité, et destruction des données à caractère personnel La définition des niveaux de dommages sur la vie privée et la notification de violation de données à caractère personnel La formalisation des points de contacts

LES TRANSFERTS DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL EN DEHORS DE L'UNION EUROPÉENNE

Les pays adéquats
Les garanties, les contrats, les règles d'entreprise contraignantes
Les dérogations

SÉCURITÉ

Security by default : contrôle d'accès, identification, authentification, habilitation et protection des échanges et des supports de données à caractère personnel
Security by design la méthodologie AIPD : les acteurs, les étapes (la formalisation du périmètre
- les exigences légales non négociables
- les évènements redoutés pour la vie privée
- les sources de menaces
- les menaces - les vulnérabilités
- les risques
- les contremesures
- la validation par le responsable des traitements), l'homologation et les outils Le cas de l'externalisation : les PAS LA GESTION DE LA PREUVE Le contrôle La labélisation Les agréments La certification Les outils

MODALITÉS

Modalités

Modalités : en présentiel, distanciel ou mixte . Toutes les formations sont en présentiel par défaut mais les salles sont équipées pour faire de l'hybride. – Horaires de 9H à 12H30 et de 14H à 17H30 soit 7H – Intra et Inter entreprise.
Pédagogie : essentiellement participative et ludique, centrée sur l'expérience, l'immersion et la mise en pratique. Alternance d'apports théoriques et d'outils pratiques.
Ressources techniques et pédagogiques : Support de formation au format PDF ou PPT Ordinateur, vidéoprojecteur, Tableau blanc, Visioconférence : Cisco Webex / Teams / Zoom.
Pendant la formation : mises en situation, autodiagnostics, travail individuel ou en sous-groupe sur des cas réels.

Informations non contractuelles - PDF généré le 23/11/2026

Méthode

Fin de formation : entretien individuel.
Satisfaction des participants : questionnaire de satisfaction réalisé en fin de formation.
Assiduité : certificat de réalisation.
Validations des acquis : grille d'evalution des acquis établie par le formateur en fin de formation.

Informations non contractuelles - PDF généré le 23/11/2026